



16ème législature

Question N° : 587	De M. Jean-François Portarrieu (Horizons et apparentés - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme		Ministère attributaire > Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Mise en place d'une politique culturelle du tourisme	Analyse > Mise en place d'une politique culturelle du tourisme.
Question publiée au JO le : 02/08/2022 Réponse publiée au JO le : 22/11/2022 page : 5606		

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme sur les propositions de Jean Viard et David Medioni pour repenser la façon de voyager. Dans un récent ouvrage publié par la Fondation Jean-Jaurès, les deux auteurs, considérant que le tourisme a été largement paralysé par les années de pandémie, estiment que la crise sanitaire a ramené la France à « L'an zéro du tourisme », titre de l'ouvrage. Après avoir rappelé que le secteur des loisirs est au cœur du lien social tout en étant un moteur majeur de l'économie, ils appellent la mise en place d'une politique culturelle du tourisme qui recouvre une philosophie de l'accueil et de l'hospitalité. Selon eux, le tourisme ne peut plus être simplement considéré comme la gestion d'un flux de voyageurs qu'il faut accroître à tout prix. Jean Viard et David Medioni évoquent ainsi une perspective qui associe voyage, vacances et loisirs, qui encourage les rencontres, la curiosité, la connaissance, en s'appuyant sur l'art de vivre et l'expérience de la découverte. Il souhaiterait connaître sa position et savoir si des études ont été engagées ou conduites sur les nouvelles formes de tourisme.

Texte de la réponse

Ces dernières années, l'aspiration des clientèles à un tourisme plus durable et de proximité, renforcée par la conjoncture (crise sanitaire et inflation) est une tendance de fond. Elle se traduit par l'émergence ou le renouveau de formes de tourisme qui privilégient l'expérience et la découverte des territoires et de leurs habitants, mais aussi le retour à soi et à un nouveau rapport au temps, garants de ressourcement et de rupture avec le quotidien. Le succès des itinérances douces (vélotourisme, randonnée pédestre, fluvestre et fluviale, équestre.), des pratiques sportives outdoor, des séjours de remise en forme, mais aussi de l'écotourisme, de l'agritourisme et plus récemment du slow tourisme témoigne de ces nouvelles aspirations. Depuis une quinzaine d'années, l'État accompagne le développement de ces différents types de tourisme, qui répondent en outre à la nécessité de mieux répartir les flux touristiques sur le territoire et d'en limiter l'impact environnemental : soutien au développement des stations vertes, aux marques Vignobles & Découvertes et Accueil vélo, à la création du site France vélo Tourisme, à la structuration des filières du tourisme de savoir-faire et du slow tourisme. Atout France accompagne également ces filières. Ainsi, l'agence a créé dès les années 2000 un cluster Cénoturisme qui rassemble les institutionnels et professionnels français du tourisme et du vin avec l'objectif d'accroître la notoriété des régions viticoles françaises dans le monde, et de déclencher l'envie d'y séjourner par une action de communication proactive mais aussi par un accompagnement des professionnels viticoles dans l'accueil touristique. Depuis, Atout France s'est engagé, via son

pôle Œnotourisme, aux côtés des professionnels pour le développement de l'œnotourisme, à travers 4 axes principaux : améliorer la qualité de l'offre en accompagnant son évolution et sa structuration à travers le développement du label Vignobles & Découvertes, développer l'intelligence économique pour stimuler les initiatives et l'investissement en améliorant la capacité d'observation de la filière, professionnaliser la filière à travers la mise en place de contenus de formation spécifiques, stimuler la demande à travers des actions de promotion concentrées sur le digital. Plus récemment, la direction générale des entreprises (DGE) a lancé un appel à projet « Tourisme de savoir-Faire », doté de 150 000 euros qui a permis de constituer, autour de l'association de la visite d'entreprises, un collectif d'une trentaine de partenaires dont dix régions, treize fédérations professionnelles, l'Institut national des métiers d'art, deux universités, qui travaillent à la construction d'une filière nationale du tourisme de savoir-faire, avec pour objectif de doubler le nombre d'entreprises ouvertes au public (de 2000 à 4000) et de doter la filière d'un modèle économique pérenne. Enfin, l'accompagnement de ces filières a été pleinement intégré dans les différents plans de relance de l'économie touristique qui ont fait suite à la crise de la Covid19 : L'accompagnement de porteurs de projets slow touristiques a été intégré au Fonds Tourisme Durable du plan France Relance, sous forme d'un appel à projets (AAP) doté initialement de 2 millions d'euros. L'objectif était à la fois de poursuivre la sensibilisation des acteurs du tourisme à la thématique, de faire émerger et d'accompagner financièrement la mise en œuvre de nouveaux projets slow touristiques dans les territoires ruraux, enfin, de prouver par l'exemple le potentiel économique de cette filière. Au final, 521 projets ont été réceptionnés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), gestionnaire du Fonds Tourisme Durable, pour un montant total d'aides demandées supérieur à 57 millions d'euros. Au final, 73 lauréats (dont 9 projets ultra-marins) représentatifs de toutes les régions et de toutes les déclinaisons du slow tourisme ont été sélectionnés et bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement de l'État à hauteur de 4,7 millions d'euros. Il est prévu d'intensifier ce soutien aux nouvelles formes de tourisme dans le cadre du plan Destination France, le lancement d'un nouvel appel à projets doté de 6 millions d'euros sur la période 2023-2024, mais aussi l'accompagnement d'actions en faveur du tourisme culturel, du tourisme de savoir-faire (5 millions d'euros) et des itinérances. Le plan Avenir Montagnes vise à accélérer la diversification de l'offre touristique des stations de montagne pour aller vers un tourisme « des quatre saisons », avec notamment l'appui à la rénovation de 1000 km de sentiers de randonnée, l'éco rénovation des stations et un accompagnement en ingénierie des collectivités territoriales. Les stations thermales de montagne bénéficieront également de cet accompagnement pour accélérer leur diversification vers des activités de « pleine santé » incluant la prévention, la pratique sportive de loisir et les activités de bien-être. 16 d'entre elles sont notamment lauréates du fonds Avenir Montagnes Ingénierie qui finance pendant deux ans un chef de projet et un accompagnement méthodologique pour un montant total de 2,7 milliards d'euros.